

AUDITEURS DE JUSTICE

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Avril 2021



PROMOTION 2021

TABLE DES MATIERES

I.	L'OBJECTIF DE LA FORMATION	2
II.	LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE	3
III.	LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR	4
IV.	LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT	10
V.	LES PÔLES DE FORMATION	10
VI.	L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE	11
A.	LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE.....	11
B.	LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE.....	12
C.	LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPETENCES	13
D.	LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES	14
E.	LA SOUS-DIRECTION DES STAGES	23
F.	LE DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA DOCUMENTATION	27
VII.	LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION	29
VIII.	LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION	32
IX.	LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION.....	34
X.	LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	43
XI.	L'AFFECTATION EN STAGE	44
A.	LE CHOIX DES LIEUX	44
1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)	44	
2 - Le stage juridictionnel	44	
3 - Le stage avocat	44	
B.	LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION	44
1 - Le stage juridictionnel	45	
2 - Le stage avocat	46	
XII.	LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ÉCOLE.....	47
XIII.	LE SERMENT DU MAGISTRAT	48

I- L'OBJECTIF DE LA FORMATION

L'École nationale de la magistrature est une école d'application. Après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale, elle a pour vocation de préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

L'objectif de formation dévolu à l'ENM dans sa dimension de formation initiale est défini comme suit :

« Former des auditeurs(trices) de justice au métier de magistrat dans ses différentes fonctions par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, s'inscrivant dans son environnement institutionnel national et international ».

Les huit fonctions de base auxquelles l'École doit préparer en formation initiale

Juge du tribunal judiciaire
Juge des contentieux de la protection
Juge d'instruction
Juge des enfants
Juge de l'application des peines
Juge placé auprès du premier président
Substitut du procureur de la République
Substitut placé auprès du procureur général

Il convient de noter que la fonction de substitut placé ne présentant pas de spécificités fortes, la préparation des auditeurs(trices) devant occuper ces fonctions sera faite avec celle de substitut du procureur de la République.

La formation initiale des auditeurs(trices) de justice est une formation probatoire d'une durée de trente et un mois. A titre exceptionnel, en raison de la crise sanitaire et du report des concours d'accès, la formation de la promotion 2021 a été ramenée à 29 mois.

II- LE SERMENT DES AUDITEURS DE JUSTICE

Les auditeurs et les auditrices de justice sont nommés par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice. Ils sont membres du corps judiciaire et prêtent le serment qui leur permet de participer aux travaux juridictionnels des juridictions. Ils sont tenus au secret professionnel.

Le serment d'auditeur est prêté devant la Cour d'appel de Bordeaux au cours des semaines d'accueil de la promotion.

Le serment d'auditeur de justice

*« Je jure de garder le secret professionnel
et de me conduire en tout comme un digne et loyal auditeur »*



III-LES CAPACITÉS FONDAMENTALES À ACQUÉRIR

Les compétences fondamentales du magistrat qui devront être déclinées dans les huit fonctions de base pouvant être choisies par l'auditeur(trice) de justice à la sortie de l'École, résulteront de la maîtrise de treize capacités fondamentales jugées indispensables pour former de futurs magistrats indépendants et efficaces.

Les treize capacités fondamentales du magistrat à acquérir

CAPACITES GENERALES

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange
- Capacité d'adaptation
- Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
- Capacité à susciter un accord et à concilier
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité à organiser, gérer et innover

CAPACITES NECESSAIRES A LA PRISE DE DECISION

- Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural
- Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier
- Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international
- Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens, et exécutable
- Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

IV-LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DU MAGISTRAT DEBUTANT

La formation initiale fonde sa pédagogie sur une approche par compétence dont le référentiel est la pierre angulaire. L'élève magistrat devient ainsi acteur de sa formation et se repère plus facilement dans les compétences à acquérir qui sont directement en lien avec les techniques professionnelles apprises. Des ateliers sont organisés au cours de la scolarité pour aider les élèves magistrats à s'approprier ce référentiel.

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
SAVOIR-FAIRE INTERACTIONNEL	Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une communication orale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessible/Compréhensible ○ Précise ○ Claire • Adopter une communication écrite : <ul style="list-style-type: none"> ○ Accessible/Compréhensible ○ Précise ○ Claire • Adopter un style de communication écrite et orale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pondéré ○ Non partisan • Ajuster son mode de communication : autorité ou humilité selon la situation, adaptée à chaque interlocuteur • Faciliter, cadrer et recentrer les échanges • Expliquer les décisions prises 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques ➤ Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances ➤ Capacité à susciter un accord et à concilier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
	Ecoute	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les techniques d'écoute active • Respecter l'équilibre des temps de parole • Ne pas interrompre ou interrompre avec tact • Adopter une posture attentive pour créer les conditions favorables à l'expression des parties 	

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Compréhension des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Percevoir les enjeux et le contexte d'une intervention judiciaire • Prendre en compte l'organisation et les modes de fonctionnement des personnes et des services apportant leur concours à la justice • Evaluer les répercussions des décisions 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable
SAVOIR-FAIRE DECISIONNEL	Connaissances juridiques appliquées	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et utiliser avec pertinence la règle de droit adaptée à la situation • Garantir le respect du principe du contradictoire • Identifier et garantir le cadre procédural • Mobiliser et approfondir ses connaissances juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à susciter un accord et concilier ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	<p>Raisonnement juridique, motivation et prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un raisonnement juridique ... <ul style="list-style-type: none"> ○ Rigoureux ○ Logique ○ Inductif/déductif ○ Pertinent • ... en vue d'une prise de décision : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fondée en droit en fait ○ Impartiale ○ Exécutable • Au-delà du doute légitime, prendre une décision et trancher un litige à partir de données factuelles, techniques, juridiques et humaines 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ➤ Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable ➤ Capacité à motiver, formaliser et expliquer une décision
<p>SAVOIR-FAIRE ORGANISATIONNEL</p>	<p>Gestion de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer dans une masse de données les points essentiels et les distinguer de l'accessoire • Rechercher et hiérarchiser les informations utiles • Identifier les modes de fonctionnement et les outils de travail utiles • Effectuer une synthèse en fonction d'une situation ou d'un dossier <ul style="list-style-type: none"> ○ Claire, ○ Concise, ○ Exhaustive ○ Pertinente 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural ➤ Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier ➤ Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire ➤ Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
	Travail au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer au bon fonctionnement de la communauté de travail juridictionnelle • Collaborer avec différents partenaires extérieurs • Animer une équipe et organiser le travail • Maîtriser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'institution judiciaire • Avoir l'esprit d'initiative 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à travailler en équipe ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
	Gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et gérer les priorités • Faire face à l'urgence • Déléguer à bon escient • Mobiliser une grande force de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL	Sens de la situation	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter une posture adaptée à la situation • Faire preuve d'une juste autorité 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'appropriier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité d'adaptation ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances
	Evolution personnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Progresser tout au long de son parcours professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange

Compétences nodales	Compétences majeures	Critères d'appréciation	Capacités visées (Les 13 capacités)
		<ul style="list-style-type: none"> • S'interroger sur sa pratique professionnelle et la faire évoluer • Capitaliser ses expériences • Mobiliser ses compétences en fonction d'une activité à exercer • S'adapter aux évolutions des fonctions de magistrat 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité d'adaptation
	<p>Maîtrise de soi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Repérer et gérer ses émotions et celles des autres • Gérer son stress et celui des autres • Gérer des aléas 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à la relation, à l'écoute, à l'échange ➤ Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances ➤ Capacité à organiser, gérer et innover
	<p>Appropriation des règles éthiques et déontologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faire preuve : <ul style="list-style-type: none"> ○ D'indépendance ○ D'impartialité ○ D'intégrité ○ De loyauté ○ De conscience professionnelle ○ De dignité ○ De respect et d'attention ○ De réserve et de discrétion 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles éthiques et déontologiques

V- LES PÔLES DE FORMATION

L'activité pédagogique de l'École nationale de la magistrature est structurée, tant en formation initiale qu'en formation continue, en pôles de formation (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

LES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile

Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale

Humanités judiciaires

Communication judiciaire

Administration de la justice

Dimension internationale de la justice

Environnement judiciaire

Pôle économique, social et environnemental



VI-L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION INITIALE

A. LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE



Mme Nathalie RORET

Avocate spécialisée en contentieux pénal complexe et en gestion de crise de 1990 à 2020, elle a créé son propre cabinet en janvier 2020 alors qu'elle entame son mandat de Vice-Bâtonnière du barreau de Paris.

En parallèle de ses fonctions, elle est membre du comité d'éthique du barreau de Paris et a également été membre du conseil national des barreaux, ainsi que du conseil d'orientation de l'ONDRP et du conseil d'administration du FGTI.

Elle a été nommée directrice de l'ENM en conseil des ministres, le 7 octobre 2020.

En matière de formation initiale, elle a notamment en charge :

- La mise en œuvre de la mission pédagogique de l'École
- La présidence du conseil pédagogique
- La définition des orientations et objectifs pédagogiques du programme pédagogique (qui sont validés par le conseil d'administration de l'École)
- La détermination, en fin de scolarité, de l'avis de l'École auprès du jury de l'examen d'aptitude et de classement

B. LE DIRECTEUR ADJOINT CHARGÉ DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA RECHERCHE



M. Samuel LAINÉ

Magistrat issu de la promotion 1995, il a été nommé en 1997 substitut à Lille, juge d’instruction à Douai en 2000 puis substitut à Pointe à Pitre en 2002. Il sera ensuite nommé à l’administration centrale du ministère de la justice en 2004. De retour en juridiction, il fut successivement premier vice-président à Quimper en 2010, vice-président chargé du tribunal d’instance de Bordeaux en 2015 puis mis à disposition auprès de l’administration centrale du ministère de la justice Cabinet du Garde des Sceaux (Conseiller services judiciaires et réformes statutaires) en 2016. Il fut ensuite nommé premier vice-président adjoint à Bordeaux en 2017 avant d’être détaché auprès de l’Ecole nationale de la magistrature, le 1^{er} décembre 2020, dans les fonctions de directeur adjoint chargé des recrutements, de la formation initiale et de la recherche.

En matière de formation initiale, il a notamment en charge :

- La conception et l’élaboration du programme pédagogique des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l’intégration directe,
- L’évaluation de la pédagogie dispensée en formation initiale (en lien avec le conseil pédagogique)
- La coordination des sous-directions des recrutements et de la validation des compétences, des études, des stages et du département de la recherche et de la documentation
- L’élaboration du recueil statistique annuel de la direction
- Les relations avec les délégués de promotion
- Le suivi des dispositifs égalité des chances



Mme Marie BOUGNOUX, chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle

Magistrate issue de la promotion 2007, elle fut nommée juge au tribunal de grande instance de Carcassonne en 2009 puis juge au tribunal d’instance de Toulouse en 2014. Elle rejoint l’Ecole en mai 2017 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles » avant de prendre ses fonctions de chargée de mission en charge des publics en reconversion professionnelle au sein de l’Ecole en septembre 2020.

Aux côtés du directeur adjoint, elle assure le suivi pédagogique des publics en reconversion professionnelle, hors auditeurs de justice. Outre diverses missions transversales qui lui sont confiées au soutien des sous-directions, elle participe notamment à :

- La conception et l’élaboration des programmes pédagogiques
- La conception des objectifs pédagogiques et des différents documents se rapportant aux stages
- Le suivi des stagiaires durant leur formation
- L’élaboration des avis du directeur de l’ENM sur l’aptitude des stagiaires

C. LA SOUS-DIRECTION DES RECRUTEMENTS ET DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES



Mme Emilie LAGRAVE, sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences

Magistrate issue de la promotion 2001, elle fut substituée à Laon en 2003, substituée à Angers en 2006, juge d'instruction à Agen en 2008, vice-procureure de la République à Mont de Marsan en 2013. A compter de septembre 2015, elle est détachée à l'École en qualité de chargée de mission auprès de la sous-direction des stages. Elle occupe les fonctions de sous-directrice des recrutements et de la validation des compétences depuis le 13 février 2017.



M. Pierre RICHEFORT, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du service

Attaché principal d'administration depuis le 1er juin 2019, Pierre Richefort exerçait auparavant la fonction de directeur principal des services de greffe judiciaires. Il a occupé les fonctions de greffier en chef, adjoint au directeur de greffe, au tribunal de grande instance d'Angoulême de 2007 à 2009. De 2009 à 2012, il a exercé les fonctions de responsable adjoint de la gestion des ressources humaines au SARJ de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. En 2012, il a rejoint l'ENM pour occuper les fonctions de chef du service des recrutements et de la validation des compétences.

Cette sous-direction a en charge, dans le cadre de la formation initiale :

- Les jurys des concours d'accès à l'ENM et des concours complémentaires : composition / formation / gestion administrative
- L'organisation des concours (inscription, instruction des candidatures, épreuves d'admissibilité en lien avec les centres d'épreuves et épreuves d'admission, délibérations, publication des résultats)
- Le jury de l'examen de classement : composition / formation / gestion administrative
- L'évaluation des stages probatoires (auditeurs de justice, candidats à l'intégration directe, concours complémentaires)
- L'organisation des épreuves de fin d'études et de l'examen de classement des auditeurs de justice
- L'organisation des délibérations du jury d'aptitude et de classement
- La représentation de l'ENM devant la commission d'avancement pour les candidats à l'intégration directe
- La formation des évaluateurs (jurys, examinateurs spécialisés, MEVA)
- L'élaboration des grilles d'évaluation (en lien avec les jurys, la sous-direction des études et la sous-direction des stages)
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Cette sous-direction s'appuie sur les coordonnateurs régionaux de formation qui sont magistrats détachés à l'École pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils sont délocalisés dans douze régions judiciaires comprenant plusieurs cours d'appels et localisés dans l'une d'elles. Ils participent à l'évaluation de la période du stage juridictionnel des auditeurs de justice. Les coordonnateurs régionaux de formation sont secondés par des magistrats évaluateurs adjoints à raison d'une des 3 évaluations sur site.

D. LA SOUS-DIRECTION DES ÉTUDES



Mme Sabine CORVAISIER, sous-directrice des études

Magistrate issue de la promotion 1999, elle fut successivement substituée à Arras en 2001, juge d'instruction à Béthune en 2005, vice-présidente chargée de l'instruction à Lille en 2010 puis détachée auprès de l'École Nationale de la Magistrature en avril 2012 en qualité de coordonnatrice régionale de formation, avant d'être nommée sous-directrice des études à l'ENM en septembre 2015.



Mme Stéphanie PAGUENAUD, coordonnatrice de formation et adjointe à la sous-directrice des études

Magistrate issue de la promotion 2001, elle fut successivement juge d'instruction au tribunal de Châlons en Champagne en 2003, substituée à Agen en 2006, vice-procureure de la république au tribunal de grande instance de Pau en 2011 puis de Libourne en 2014 ; elle rejoint l'École en février 2017 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Isabelle TRARIEUX, attachée principale d'administration, chef du service

Attachée principale d'administration de l'Etat, Isabelle Trarieux a occupé les fonctions de chef de service à la Direction de l'organisation scolaire à l'Inspection académique de Lille de 1999 à 2005. En 2005, elle rejoint l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Pau, au sein de laquelle elle a exercé les fonctions de Responsable Administrative et Financière jusqu'en 2013. En 2013, elle devient chargée du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire de l'Université de Bordeaux et de la COMUE (Communauté des établissements et des Universités d'Aquitaine) au sein de la Direction de l'enseignement supérieur du Rectorat de Bordeaux. Elle rejoint l'ENM en juillet 2015 pour occuper les fonctions de chef du service des Etudes. »

Cette sous-direction a en charge :

- La gestion de la vie scolaire
- L'élaboration et la gestion des plannings des activités pédagogiques
- La gestion des groupes
- La gestion centralisée des salles de l'ENM Bordeaux
- La gestion des vacances et des frais d'enseignement
- La coordination des moyens en lien avec les services du secrétariat général
- L'information des publics formés (auditeurs de justice, stagiaires du concours complémentaire, candidats à l'intégration directe, magistrats en reconversion)
- Le suivi de l'accueil des élèves avocats
- La conception et mise en œuvre des séquences de formation initiale (auditeurs de justice, concours complémentaires, candidats à l'intégration directe) aux sept fonctions de base
- La gestion de l'arborescence informatique des pôles de formation
- La formation de formateurs en lien avec la formation continue (interne : coordonnateurs de formation, enseignants associés - externe : au bénéfice du département international)
- L'élaboration des fascicules pédagogiques
- L'élaboration ou la recherche de supports pédagogiques
- La coordination pédagogique des pôles de formation
- La recherche d'intervenants / la tenue de la base de données des intervenants
- L'accueil des intervenants
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs durant la période d'études
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction
- Les relations avec les délégués de groupes

La sous-direction des études s'appuie sur un corps enseignant en formation initiale qui est composé :

DE COORDONNATEURS DE FORMATION : ils sont détachés à l'École ou sous contrat pour une durée déterminée (trois années renouvelables une fois). Ils constituent le cadre enseignant permanent de l'École. Ils sont affectés à l'un des huit pôles de formation :

Processus de décision et de formalisation de la Justice civile



ANIMATRICE DU POLE

Mme Sonia DESAGES

Magistrate issue de la promotion 1998, elle a été successivement juge chargée du tribunal d'instance à Mende en 2000, puis à Carcassonne en 2003, juge à Béziers en 2010 avant de rejoindre l'École le 1er septembre 2015 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Aurélie BAIL

Magistrate issue de la promotion 2007, elle fut juge de l'application des peines à Alençon en 2009 avant d'être nommée à Bordeaux dans les fonctions de juge chargée du tribunal d'instance en 2016 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Elle rejoint l'École en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Sandra BAREL

Magistrate issue de la promotion 1999, elle occupa les postes de substitute à Dax en 2001, juge chargée de la section détachée de Nuku-Hiva rattachée au TPI de Papeete en 2004, substitute à Bordeaux en 2006 puis successivement celui de vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants à Saintes en 2010 puis à Libourne en 2014 avant de rejoindre l'École en septembre 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».



Mme Géraldine BRUN

Magistrate issue de la promotion 2001, elle a été successivement juge placée au tribunal de grande instance d'Amiens en 2003, substitute Paris en 2006, puis juge Bordeaux en 2012 avant de rejoindre l'École en juin 2016 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Perrine CARDINAE

Magistrate issue de la promotion 2007, elle a occupé les fonctions de juge au tribunal de grande instance de Châteauroux en 2009 puis celles de vice-présidente au tribunal de grande instance de Périgueux en 2017 avant de rejoindre l'École en janvier 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Sylvie de FRAMOND

Magistrate issue de la promotion 1986, elle fut successivement juge au tribunal de grande instance de Saint Nazaire en 1988 juge au tribunal de grande instance de Bordeaux en 1995, vice-présidente du tribunal d'instance de Périgueux en 2013, elle rejoint l'École en août 2016 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



M. Charles JEAUGEY

Magistrat issu de la promotion 2005, il fut successivement juge au tribunal d'instance de Saint Amand Montrond en 2007 puis de Montbard en 2011. Il sera ensuite nommé vice-président en charge du service du tribunal d'instance de Lons-le-Saunier en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2017 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Isabelle LAFOND-MELEUC

Magistrate issue de la promotion 2001, elle exerça les fonctions de juge au tribunal d'instance de Rocroi en 2003, puis de juge au tribunal d'instance de Chartres en 2006 et celle de juge au tribunal de grande instance d'Angoulême en 2011, elle rejoint l'Ecole en août 2016 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Emmanuelle LAJUS-THIZON

Magistrate issue de la promotion 2010, elle a été nommée juge des enfants à Cherbourg en 2012 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».



Mme Sophie LESINEAU

Magistrate issue de la promotion 2002, elle fut successivement juge des enfants au tribunal de grande instance de Vesoul en 2004, au TGI de Guingamp en 2006, puis au TGI de Saint Brieuc en 2010, vice-présidente chargée des enfants à Brest en 2013 avant de rejoindre l'Ecole en août 2016 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « juge des enfants ».



Mme Annick QUENIOUX-BIROT

Après avoir exercé les fonctions d'avocate, elle intégra la magistrature et occupa les fonctions de juge au tribunal de grande instance des Sables-d'Olonne en juillet 2000, puis vice-présidente au tribunal de grande instance de La Roche-Sur-Yon en août 2010, avant de rejoindre l'Ecole en avril 2016 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



Mme Myriam SAUNIER

Magistrate issue de la promotion 2002, elle fut juge de l'application des peines à Chalon-sur-Saône en 2004 avant d'être nommée à Auch dans les fonctions de juge au tribunal d'instance en 2007 puis de juge en 2009 dans la même ville. Elle rejoint l'Ecole en janvier 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « civiles ».



M. David VITEAU

Magistrat issu de la promotion 2010, il a successivement occupé les fonctions de juge au tribunal d'instance de Sedan en 2012, de substitut à Mont de Marsan en 2014, de juge au tribunal d'instance de Bordeaux en 2016 puis de juge des contentieux de la protection dans la même ville en 2020. Il rejoint l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « civiles ».

ANIMATRICE DU POLE



Mme Laure MOISSET

Magistrate issue de la promotion 2002, elle a été successivement nommée substitue du procureur de la République au tribunal de grande instance de Châteauroux, en 2004 ; puis au Mans en 2008. Nommée vice procureure de la République au tribunal de grande instance d'Orléans en 2012, elle rejoint l'Ecole en mai 2017 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Sandra BAREL

(CV voir plus haut)



Mme Mathilde LACROIX

Magistrate issue de la promotion 2006, elle a été successivement juge d'instruction à Avesnes-sur-Helpe en 2008 puis à Valenciennes en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée de l'instruction à Douai en 2016 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2019 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



M. Philippe LATGE

Magistrat issu de la promotion 2002, il fut successivement juge placé auprès du Premier président d'Aix en Provence en 2004, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Marseille en 2006, substitut du procureur de la République au tribunal de grande instance d'Aix En Provence en 2008, vice procureur de la République à Fort De France en 2013, il rejoint l'Ecole en août 2016 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».



Mme Sophie LESINEAU

(CV voir plus haut)



Mme Alexandra MOREAU

Magistrate issue de la promotion 2011, elle a été successivement juge placée à Douai en 2013 puis juge d'instruction à Lille en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2021 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « siège pénal ».



M. Ancelin NOUAÏLE

Magistrat issu de la promotion 2008, il occupa les postes de juge des enfants à Evreux en 2010 puis de juge de l'application des peines à Libourne en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en décembre 2018 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « siège pénal ».



Mme Stéphanie PAGUENAUD

(CV voir plus haut)



Mme Joan PINET-RYCKEBUSCH

Magistrate issue de la promotion 2009, elle fut successivement juge de l'application des peines à Verdun en 2011, à Angoulême en 2014 puis à Bordeaux en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « application des peines ».



M. Hugo RIALLAND

Magistrat issu de la promotion 2002, successivement nommé juge de l'application des peines à Alençon en 2004 puis à Argentant en 2009. Il sera ensuite nommé vice-président de l'application des peines en 2012 à Alençon avant d'être placé, sur sa demande, en position de disponibilité depuis le 1er janvier 2020. Il rejoint l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « siège pénal ».



Mme Julie ROUILLARD

Magistrate issue de la promotion 2005, elle fut successivement substituée au tribunal de grande instance de Créteil en 2007 puis de Nice en 2011 avant d'être nommée, dans la même ville, en 2015 dans les fonctions de vice-procureur. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée de l'instruction à Grasse en 2017 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instruction ».



M. Martin VIVER-DARVIOT

Magistrat issu de la promotion 2007, il a occupé les fonctions de substitut placé à Poitiers en 2009, puis successivement celles de substitut à Angoulême en 2012 et à Bordeaux en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2019 en tant que coordonnateur de formation pour les fonctions « parquet ».

Humanités judiciaires



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. Charles JEAUGEY
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. David VITEAU
(CV voir plus haut)

Communication judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Sandra BAREL
(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. Ancelin NOUAILLE
(CV voir plus haut)

Administration de la justice



ANIMATRICE DU POLE

Mme Céline MUGERLI

Directeur des services de greffe de la promotion 2000, Céline MUGERLI a successivement occupé les fonctions de Directeur de greffe du tribunal de grande instance de TULLE en 2001 et d'ANGOULEME en 2008 puis celles de responsable de gestion des ressources humaines au service administratif interrégional de la Cour d'Appel de BORDEAUX en 2014 avant de rejoindre l'école en septembre 2019.

Dimension internationale de la justice



ANIMATRICE DU POLE

Mme Lydie REISS

Magistrate issue de la promotion 2006, elle occupa les postes de juge d'instruction à Amiens en 2008, de MACJ en 2011, de juge à Paris en 2013 puis de vice-présidente chargée du tribunal d'instance de Bobigny en 2016 avant de rejoindre l'École en janvier 2019 en tant que coordonnatrice de formation, animatrice du pôle dimension internationale de la justice.



Mme Amanda GEDGE WALLACE

Licenciée ès-lettres, diplôme de traduction en 1991, agrégée membre de l'institut de linguistes de Londres en 1994, elle a été successivement professeure d'anglais à Cetradel (Gironde), professeure d'anglais à l'institut Bernom à Bordeaux, puis au Centre d'étude des langues à Bordeaux, à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux, avant de rejoindre l'École en 1998.

Environnement judiciaire



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Mathilde LACROIX

(CV voir plus haut)



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Sophie LESINEAU

(CV voir plus haut)

Pôle économique, social et environnemental



CO-ANIMATRICE DU POLE

Mme Annick QUENIOUX-BIROT

(CV voir plus haut)



CO-ANIMATEUR DU POLE

M. Martin VIVER-DARVIOT

(CV voir plus haut)

La sous-direction des études se compose également :

D'ENSEIGNANTS ASSOCIÉS : pour la plupart magistrats, ils interviennent régulièrement à l'École tout en conservant leur activité principale. Ils sont recrutés pour une année renouvelable et sont affectés à l'un des huit pôles de formation.

D'INTERVENANTS OCCASIONNELS : professionnels reconnus dans leur domaine de compétence, ils interviennent ponctuellement à l'École pour animer des conférences ou des ateliers.

Chaque pôle de formation est organisé de la façon suivante :

UN DOYEN DES ENSEIGNEMENTS, commun à la formation initiale et à la formation continue, ayant le statut d'enseignant associé : il élabore, après avis des enseignants du pôle, les orientations et les modalités de la mise en œuvre des objectifs pédagogiques qui ont été définies par le directeur après avis conforme du conseil d'administration. Il contribue aux enseignements et à l'élaboration des activités pédagogiques (article 40-1 du décret n° 72-355 du 4 mai 1972).

<u>LES DOYENS.NES DES ENSEIGNEMENTS</u>
Processus de décision et de formalisation de la Justice civile
<ul style="list-style-type: none">• M. Alain LACABARATS <i>Président de chambre à la Cour de cassation</i> <i>Membre du Conseil supérieur de la magistrature</i>
Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale
<ul style="list-style-type: none">• Mme Laure BECCUAU <i>Procureure de la République près le tribunal de grande instance de Créteil</i>
Humanités judiciaires
<ul style="list-style-type: none">• Mme Martine DE BOISDEFFRE <i>Présidente de la section du rapport et des études au Conseil d'Etat</i>
Communication judiciaire
<ul style="list-style-type: none">• M. Jacques DALLEST <i>Procureur général près la Cour d'appel de Grenoble</i>
Administration de la justice
<ul style="list-style-type: none">• Mme Dominique LOTTIN <i>Membre du Conseil constitutionnel</i>
Dimension internationale de la justice
<ul style="list-style-type: none">• M. André POTOCKI <i>Juge à la Cour européenne des droits de l'Homme</i>
Environnement judiciaire
<ul style="list-style-type: none">• M. Benoît BASTARD <i>Sociologue,</i> <i>Directeur de recherche émérite au CNRS</i>
Pôle économique, social et environnemental
<ul style="list-style-type: none">• Mme Stéphanie FOUGOU <i>Ancienne présidente de l'Association Française des juristes d'entreprise</i>

UN ANIMATEUR DU PÔLE en formation initiale ayant le statut de coordonnateur de formation : il anime l'activité (organisation des réunions, rédaction des fiches pédagogiques et des fiches action, lien avec le sous-directeur des études et le doyen des enseignements...) et assure la cohérence pédagogique du pôle. Il contribue aux enseignements.

<u>LES ANIMATEURS.RICES DES HUIT POLES EN FORMATION INITIALE</u>	
Processus de décision et de formalisation de la Justice civile	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sonia DESAGES</i> 	
Processus de décision et de formalisation de la Justice pénale	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Laure MOISSET</i> 	
Humanités judiciaires	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Charles JEAUGEY et</i> • <i>David VITEAU</i> 	
Communication judiciaire	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Sandra BAREL et</i> • <i>Ancelin NOUAILLE</i> 	
Administration de la justice	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Céline MUGERLI</i> 	
Dimension internationale de la justice	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Lydie REISS</i> 	
Environnement judiciaire	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mathilde LACROIX et</i> • <i>Sophie LESINEAU</i> 	
Pôle économique, social et environnemental	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Annick QUENIOUX-BIROT et</i> • <i>Martin VIVER-DARVIOT</i> 	

DES ASSISTANTS DE JUSTICE affectés sur les pôles de formation où ils exercent des missions d'assistants pédagogiques : recherche de jurisprudence, rédaction de projets de fascicules pédagogiques et de publications thématiques.

Les membres du corps enseignant de l'École sont affectés dans les différents pôles par le directeur de l'École. Ils peuvent exercer leur activité au sein d'un ou de plusieurs pôles de formation.

E. LA SOUS-DIRECTION DES STAGES



Mme Sandra DESJARDIN, sous-directrice des stages

Magistrate issue de la promotion 2006, elle a été nommée juge de l'application des peines à Cahors en 2008. Magistrate à l'administration centrale du ministère de la justice en 2011, elle rejoindra Bordeaux en tant que substitue en 2014. En juillet 2017 elle est détachée à l'École en qualité de chargée de mission auprès de la direction chargée du recrutement, de la formation initiale et de la recherche, avant de prendre ses fonctions de sous-directrice des stages en septembre 2020.



Mme Sandra ROUX, Cheffe de service, attachée principale d'administration de l'Etat

Responsable administrative et financière des formations puis coordinatrice de projets européens à l'INSEP de 2008 à 2014, Mme ROUX a ensuite rejoint l'ENM Paris jusqu'en 2018 en tant que chargée de mission coopération internationale, avant d'intégrer le site bordelais au poste de cheffe de service des stages.

Cette sous-direction a en charge :

- L'élaboration des orientations pédagogiques des stages
- L'élaboration des fiches pédagogiques concernant les stages
- La recherche des lieux de stages (en France et à l'étranger)
- L'affectation des stagiaires
- L'évaluation des lieux de stage
- La formation des formateurs (magistrats maîtres de stage, directeurs de centre de stage, coordonnateurs régionaux de formation)
- La gestion administrative et l'animation du réseau des coordonnateurs régionaux de formation, des magistrats évaluateurs adjoints et des directeurs de centres de stages
- Les relations avec les juridictions
- Les relations avec les délégués de régions
- Le suivi du livret pédagogique des auditeurs (durant les périodes de stage)
- Le suivi et l'accompagnement des auditeurs de justice, des stagiaires issus du concours complémentaire et des candidats à l'intégration directe durant leurs périodes de stages
- L'élaboration des statistiques de la sous-direction

Elle s'appuie sur le réseau des correspondants de l'École que sont les coordonnateurs régionaux de formation (magistrats détachés à l'ENM) et les directeurs de centre de stage (magistrats qui, tout en conservant leur activité principale, organisent les stages en juridiction des auditeurs de justice et des publics adressés par l'ENM).

LES COORDONNATEURS REGIONAUX DE FORMATION (CRF)

Mme Catherine BOISARD



Magistrate issue de la promotion 2012, elle occupa les postes de juge au tribunal de grande instance d'Evreux chargée du service du tribunal d'instance de Bernay en 2014 puis juge à Dieppe en 2018 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2021 en tant que CRF.

CRF CA d'Amiens, Rouen et Reims
catherine.boisard@justice.fr – 06.11.79.31.46

Mme Marlène BONASTRE



Magistrate issue de la promotion 2007, elle occupa les postes de juge à Point-à-Pitre en 2009, de juge d'instruction à Nantes en 2013 puis de vice-procureure à Toulon en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2020 en tant que CRF.

CRF CA de Poitiers, Orléans et Bourges
marlene.bonastre@justice.fr – 07.78.63.48.96

Mme Delphine DEGROOTE



Magistrate issue de la promotion 2005, nommée juge à Béthune en 2007 puis successivement juge chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2010 puis de Lille en 2012. Elle sera ensuite nommée vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Lens en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en septembre 2019 en tant que CRF.

CRF CA de Douai
delphine.degroote@justice.fr – 06.84.07.34.24

Mme Anne DUBOST



Magistrate issue de la promotion 2004, elle sera nommée juge au tribunal de grande instance de Nevers chargée du service du tribunal d'instance de Cosne-sur-Loire en 2006, juge chargée du tribunal d'instance de Nevers en 2009 avant de rejoindre le parquet de Bourges en 2012 comme substitut puis en tant que vice-procureur de la République au Mans en 2014. Elle occupa ensuite les fonctions de vice-présidente chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention en 2018 à Alençon avant de rejoindre l'Ecole en Mars 2021 en tant que CRF.

CRF de Versailles et Caen
anne.dubost@justice.fr – 06.70.60.57.78

Mme Nathalie JALLUT



Magistrate issue de la promotion 2006, elle a été successivement substituée à Fort de France en 2008, juge des enfants à Montpellier en 2012 puis nommée vice-présidente chargée du tribunal d'instance d'Evry en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2019 en tant que CRF.

CRF CA de Paris
nathalie.jallut@justice.fr – 06.13.89.31.27

M. François LAVALLIERE



Magistrat issu de la promotion 2002, il occupa successivement le poste de substitut à Saint-Etienne en 2004 et à Caen en 2006. Il sera ensuite nommé juge de l'application des peines à Coutances en 2009, vice-président placé à Caen en 2011 puis successivement vice-président à Argentan en 2013 et à Rennes en 2015 avant de rejoindre l'Ecole en novembre 2020 en tant que CRF.

CRF CA d'Angers et de Rennes
francois.lavalliere@justice.fr – 06.84.21.00.52

M. Mohamed MAHOUACHI



Magistrat issu de la promotion 2004, il a été successivement juge placé à Orléans en 2006 et à Aix-en-Provence en 2009. Il sera ensuite nommé juge à Marseille en 2011 puis vice-président en 2015 à Toulon avant de rejoindre l'Ecole en tant que CRF en septembre 2018.

CRF CA d'Aix-en-Provence et Bastia
mohamed.mahouachi@justice.fr – 06.84.21.03.98

Mme Corinne MIOT



Magistrate issue de la promotion 2003 du concours complémentaire, elle a été nommée juge d'instruction à Béthune en 2004, puis juge d'instance chargée du tribunal d'instance de Ribérac en 2006 et juge d'instance à Périgueux en 2009 avant de rejoindre l'Ecole en août 2012 en tant que coordonnatrice de formation pour les fonctions « instance ». En septembre 2017, elle intègre l'équipe des CRF.

CRF CA de Bordeaux, Pau et Limoges
corinne.miot@justice.fr – 06.84.08.87.69

Mme Magali NORQUET



Magistrate issue de la promotion 2003 elle sera successivement nommée substitue à Alençon en 2005, puis à Cahors en 2008 et à Tours en 2012. Substitue générale à Cayenne en 2015 elle sera également chargée du secrétariat général. Elle rejoint l'Ecole le 1er mars 2018 en tant que CRF.

CRF CA de Montpellier, Toulouse et Agen
Magali.norquet@justice.fr – 06.62.83.62.61

M. Jérôme PAUZAT



Magistrat issu de la promotion 2002, il fut successivement juge de l'application des peines à Bar-le-Duc en 2004, puis à Nancy en 2009. En 2013, il occupera les fonctions de vice-procureur de la République à Epinal. Il rejoint l'Ecole en tant que CRF le 15 février 2018.

CRF CA de Metz, Nancy, Colmar et Besançon
Jerome.pauzat@justice.fr – 06.85.29.67.28

Mme France ROUZIER



Magistrate issue de la promotion 2003, elle sera nommée juge d'instruction à Mulhouse en 2005, juge chargée du tribunal d'instance de Chaumont en 2009, puis nommée à Belfort en 2011 dans les fonctions de juge d'instruction puis de vice-présidente en 2013 avant de rejoindre le parquet de Villefranche-sur-Saône en 2015 comme vice-procureure. Nommée en suivant vice-présidente à Macon en 2017, elle rejoint l'Ecole en février 2020 en tant que CRF.

CRF CA de Lyon, Dijon et Riom
france.rouzier@justice.fr – 06.84.21.64.30

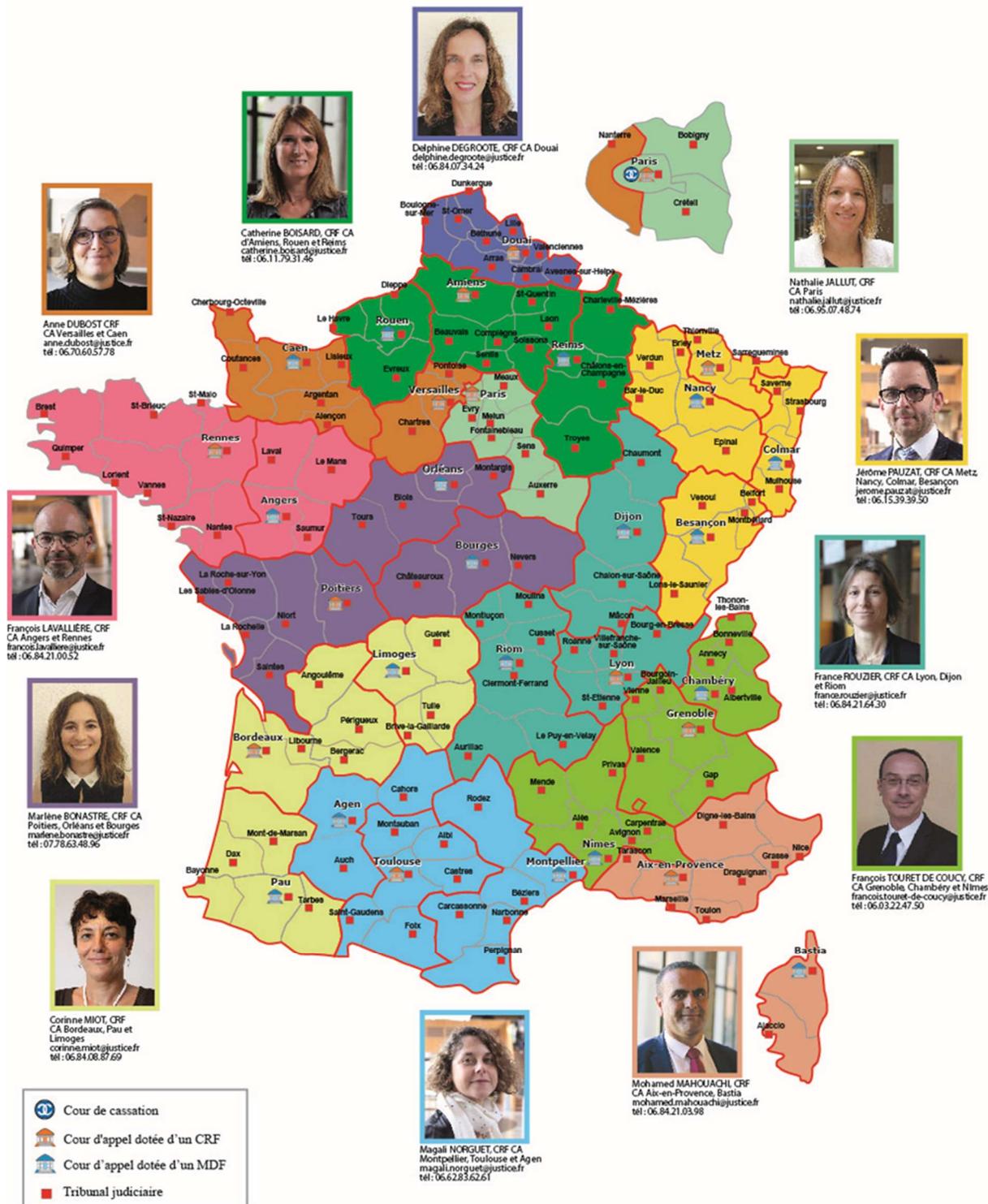
M. François TOURET DE COUCY



Magistrat issu de la promotion 1995, il sera nommé juge des enfants à Caen en 1997, juge chargé du service du tribunal d'instance de Lisieux en 2002, juge des enfants à Chambéry en 2004 puis détaché en 2006 auprès du MAE (conseiller – résident de jumelage en Slovénie) avant de rejoindre le parquet en 2007 dans les fonctions de vice-procureur de la République à Albertville. Il sera par la suite détaché auprès du Ministère des Affaires Etrangères et européennes (Conseiller p/ la mise en œuvre des programmes de Gouvernance-Directeur de la Maison du DT à HANOI) en 2011 puis de nouveau détaché auprès du MAE comme attaché régional de coopération à l'ambassade de France à HANOI en 2012. Nommé en suivant vice-procureur de la République à Laval en 2013 puis substitut général à Rennes en 2015, il rejoint l'Ecole en septembre 2019 en tant que CRF.

CRF CA de Grenoble, Chambéry et Nîmes
francois.touret-de-coucy@justice.fr – 06.03.22.47.50

Les 12 ressorts des coordonnateurs régionaux de formation (1^{er} mars 2021)





Mme Isabelle MONTEILS, sous-directrice, chef du Département

Magistrate issue de la promotion 1990, son premier poste fut celui de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Rouen en 1992. Après une période de mise en disponibilité, elle occupera le poste de juge d'instruction à Rochefort en 2001. En 2003, elle est mise à disposition auprès du ministère de l'écologie et du développement durable en qualité de chargée de mission. De retour en juridiction en 2014 en tant que vice-présidente du tribunal de grande instance de Rouen, elle prendra une disponibilité à compter d'octobre 2014 avant de rejoindre l'Ecole en janvier 2017.



Mme Emilie BODDINGTON, chargée de mission

Magistrate issue de la promotion 2005, elle sera nommée juge d'instruction à Auch en 2007 puis juge au tribunal de grande instance de Bordeaux en 2014 avant de rejoindre l'Ecole en décembre 2019.



Mme Guillemette HYBOIS, chef de service

Chargée d'étude documentaire et archiviste, elle occupa la fonction de documentaliste de 1992 à 1996 au Comité national olympique et sportif français et en 1997 à la direction technique de Suez. Le premier semestre 1998 elle travailla au ministère de la défense où elle occupa le poste de cheffe de bureau veille et recherches documentaires et cheffe de projets en informatique documentaire. D'août 2008 à septembre 2011 elle travaille au Conseil d'Etat en tant que cheffe du bureau bibliothèque. D'octobre 2011 à octobre 2014 elle occupera le poste de responsable du pôle info-doc pour l'INSEP. Depuis le 1^{er} octobre 2014 elle est responsable du centre de ressources documentaires à l'Ecole nationale d'art contemporain à Nice. En octobre 2016, elle rejoindra l'ENM.

Ce département a en charge :

- Développement d'une politique de diffusion sur tous supports de la documentation destinée aux auditeurs de justice, stagiaires, aux magistrats de juridiction et aux professionnels du droit
- Élaboration des produits documentaires (veille juridique, panorama de presse, bibliographies)
- Élaboration des statistiques du département
- Élaboration du budget et suivi budgétaire du département
- Élaboration et diffusion sur intranet de la revue Justice Actualité, revue numérique semestrielle sur les pratiques juridictionnelles,
- Elaboration et diffusion sur l'intranet de la revue numérique semestrielle Revue Justice Actualité RJA, sur les pratiques professionnelles
- Élaboration et suivi de la politique d'archivage de l'ENM
- Étude de dossiers ayant abouti à un engagement de la responsabilité de l'Etat pour fonctionnement défectueux du service de la justice ou à une indemnisation prononcée sur la base de l'article 149-3 du code de procédure pénale. Les études, qui ne peuvent avoir qu'une finalité pédagogique, ne peuvent porter que sur des dossiers ne faisant l'objet d'aucune procédure en cours quelle qu'en soit la nature
- Etudes ou recherches sur :
 - l'histoire de la justice, des personnels de justice et des pratiques judiciaires
 - les pratiques judiciaires nationales, étrangères ou comparées
 - l'application de la règle de droit
- Gestion des bibliothèques et du fonds documentaire
- Gestion du Grand Prix de l'ENM et du Prix de la Recherche de l'ENM
- Liens institutionnels avec les universités et les partenaires de la recherche
- Participation au comité de rédaction et gestion administrative et budgétaire de la revue « Les Cahiers de la justice »
- Préparation des marchés publics du département
- Recueil de la mémoire pédagogique de l'École : recueil des conférences et des documents pédagogiques développés dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue
- Recueil des bonnes pratiques et des dossiers judiciaires pouvant présenter un intérêt pédagogique ou historique
- Représentation au GIP Justice
- Secrétariat du conseil scientifique

VII- LES SÉQUENCES ET CALENDRIERS DE LA FORMATION

La formation à l'École nationale de la magistrature fait alterner les périodes de formation pratique en stage de découverte ou de professionnalisation et les périodes de formation théorique à Bordeaux.

SÉQUENCES	DURÉE
Stage d'immersion dans un Tribunal judiciaire	1 semaine
Stage enquêtes	2 semaines
Stage avocat	10 semaines
Études	32 semaines (dont 2 semaines d'accueil et une semaine d'épreuves)
Stage pénitentiaire (milieu fermé)	2 semaines
Stage juridictionnel	<p>38 semaines</p> <p><u>Greffe</u> : 3 semaines dont 2 semaines comprises dans les stages fonctions spécialisées à raison de 3 jours par fonction</p> <p><u>Justice civile</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines chambre de proximité et/ou juge des contentieux de la protection • 8 semaines siège civil du tribunal judiciaire (dont 3 semaines JAF) <p><u>Justice pénale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 semaines parquet • 5 semaines instruction • 3 semaines siège pénal majeur dont découverte de la fonction du juge des libertés et de la détention • 5 semaines application des peines <p><u>Justice des mineurs</u> (civile et pénale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 semaines juge des enfants
Stages partenaires : PJJ/huissier/SPIP	3 semaines
Stages extérieurs	5 semaines dont éventuellement 3 semaines de stage international
Choix du poste	1 semaine
Préparation (théorie) aux premières fonctions	4 semaines
Stage Cour d'Appel	1 semaine
Stage de préparation aux premières fonctions	11 semaines dont 1 semaine de préparation à la prise de fonction
Congés et autorisations d'absence	19 semaines
Séquences d'évaluation	Période
Evaluations de fin d'études	Mars 2022
Evaluations de l'aptitude en fin de stage juridictionnel	Janvier 2023
Examen d'aptitude et de classement	Janvier 2023

- Le terme congés recouvre les congés annuels et les autorisations d'absence à raison de 25 jours par an au titre des congés annuels et au-delà au titre des autorisations d'absence

NB : Ce séquençage n'est pas applicable aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2°b de l'OS

CALENDRIER DE LA FORMATION DES AUDITEURS(TRICES) DE JUSTICE

Année 2021

- Accueil de la promotion : du 06 avril au 18 avril 2021
- Stage d'immersion en juridiction : du 19 avril au 25 avril 2021
- Stage enquête : du 26 avril au 9 mai 2021
- Stage avocat : du 10 mai au 18 juillet 2021
- Congés d'été : du 19 juillet au matin au 22 août 2021 au soir
- Période d'études : du 23 août au 23 décembre 2021
- Congés (autorisation d'absence) : du 24 décembre 2021 au matin au 02 janvier 2022 au soir

Année 2022

- Période d'études : du 03 janvier au 06 février 2022
- Stage pénitentiaire : du 07 février au 20 février 2022 – Accueil des ADJ 2022 à l'ENM
- Période d'études : du 21 février au 27 mars 2022
- Congés (autorisation d'absence) : le 28 mars 2022
- **Epreuves de fin d'études : du 29 mars au 31 mars 2022**
- Congés (autorisation d'absence) : le 1^{er} avril 2022
- Stage juridictionnel : du 04 avril au 31 juillet 2022
- Congés d'été : du 1^{er} août au matin au 28 août 2022 au soir
- Stage juridictionnel : du 29 août au 23 décembre 2022
- Congés : du 24 décembre 2022 au matin au 1^{er} janvier 2023 au soir

Année 2023

- Stage juridictionnel : du 02 janvier au 27 janvier 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 30 janvier 2023
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : du 31 janvier et 1^{er} février 2023**
- Amphi Outre-Mer : le 02 février 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 03 février 2023
- Stage partenaires extérieurs : du 06 février au 26 février 2023 (3 semaines pour les stages PJJ, SPIP et Huissier)
- **Epreuves orales : du 06 au 17 février 2023**
- Congés (autorisation d'absence) : du 27 février au matin au 05 mars 2023 au soir
- Stage extérieur et stage à l'étranger : du 06 mars au 09 avril 2023
- Publication des résultats : le 05 avril 2023
- Choix du poste : du 11 avril au 14 avril 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 17 avril 2023
- PPF : du 18 avril au 14 mai 2023
- Stage de préparation aux premières fonctions et stage CA : du 15 mai au 06 août 2023
- Congés d'été : du 07 août au matin au 03 septembre 2023 au soir
- Prestation de serment : le 31 août 2023 (A confirmer)
- Installation : le 04 septembre 2023 (A confirmer)

CALENDRIER DE LA FORMATION DES JURISTES ASSISTANTS sur 15 mois ½ - art. 18-1 2°b de l'OS

Année 2021

Mise à disposition de la documentation de la période d'études et d'une formation à distance de préparation au TOEIC.

Année 2022

- Période d'études : du 28 février au 27 mars 2022 (avec les candidats à l'intégration directe)
- Congés (autorisation d'absence) : du 28 mars au matin au 03 avril 2022 au soir
- **Epreuves de fin d'études : pendant le stage juridictionnel (sur convocation)**
- Stage juridictionnel : du 04 avril au 31 juillet 2022
- Congés d'été : du 1^{er} août au matin au 28 août 2022 au soir
- Stage juridictionnel : du 29 août au 23 décembre 2022
- Congés (autorisation d'absence) : du 24 décembre 2022 au matin au 1^{er} janvier 2023 au soir

Année 2023

- Stage juridictionnel : du 02 janvier au 27 janvier 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 30 janvier 2023
- **Epreuves écrites de classement et d'aptitude : les 31 janvier et 1^{er} février 2023**
- Amphi Outre-Mer : le 02 février 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 03 février 2023
- Stage partenaires extérieurs : du 06 février au 26 février 2023 (3 semaines pour le stage enquête, SPIP et PJJ)
- **Epreuves orales : du 06 février au 17 février 2023**
- Congés (autorisation d'absence) : du 27 février au matin au 05 mars 2023 au soir
- Stage avocat ou stage substitutif : du 06 mars au 09 avril 2023
- Publication des résultats : le 05 avril 2023
- Choix du poste : du 11 avril au 14 avril 2023
- Congés (autorisation d'absence) : le 17 avril 2023
- PPF : du 18 avril au 14 mai 2023
- Stage de préparation aux premières fonctions : du 15 mai au 11 juin 2023
- Congés d'installation : du 12 juin au matin au 18 juin 2023 au soir
- Installation : le 19 juin 2023

VIII- LES OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION

La période d'accueil (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- Des éléments de culture judiciaire
- Des réflexions sur le rôle et la place du magistrat et sur le besoin de justice
- Une identification du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier
- La préparation au stage avocat et au stage dans les services d'enquête

Le stage d'immersion dans un tribunal judiciaire sera orienté vers :

- Une première immersion dans la vie juridictionnelle
- Une appréhension concrète du rôle de chaque acteur de la chaîne pénale et du procès civil, le cheminement d'un dossier

Le stage services d'enquête (dans un commissariat de police, un service régional de police judiciaire de la police nationale, une communauté de brigades, une brigade de recherches, une section de recherches de la gendarmerie nationale) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service
- La connaissance des différentes étapes et techniques d'une enquête pénale (le dépôt de plainte, l'accueil du public, l'audition du mis en cause, l'audition de la victime, la prise en charge des mineurs, la rédaction des procès-verbaux, les fichiers, la surveillance, la perquisition, la garde à vue, le compte rendu au magistrat, la police technique et scientifique...)

Le stage avocat sera orienté vers :

- La connaissance du métier d'avocat
- La pratique des droits de la défense devant l'ensemble des juridictions
- L'appréhension de la demande de justice et sa mise en forme par l'avocat
- L'appréhension de la relation au justiciable à tous les stades de la procédure

La période d'études (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers l'acquisition :

- Des compétences fondamentales du métier de magistrat autres que techniques
- Des éléments d'environnement dont la connaissance est nécessaire à l'exercice de la plupart des fonctions
- Des techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions (prise de décision, écrit judiciaire, oralité judiciaire)
- Des techniques professionnelles spécifiques relevant des « cœurs de métier » de chaque fonction

Le stage pénitentiaire en milieu fermé (en qualité de surveillant dans un établissement pénitentiaire) sera orienté vers :

- La connaissance du quotidien carcéral
- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement et du rôle des différents acteurs

Le stage juridictionnel (dans un tribunal judiciaire) sera orienté vers :

- La connaissance de l'organisation et du fonctionnement de la juridiction
- La mise en pratique des techniques professionnelles communes et des « cœurs de métier » de chaque fonction
- La connaissance du rôle et du travail du greffe
- La connaissance des partenaires du magistrat

Le stage extérieur sera orienté vers :

- L'immersion dans un environnement professionnel autre que judiciaire afin de favoriser l'esprit d'ouverture de l'auditeur de justice, lui permettre de développer ses capacités d'adaptation et d'acquérir une culture générale de l'entreprise, de l'administration ou des institutions nationales
- La participation active aux activités quotidiennes de la structure d'accueil

Le stage auprès des partenaires directs de l'institution judiciaire comprendra :

- Un stage d'une semaine auprès d'un service pénitentiaire d'insertion et de probation
- Un stage d'une semaine auprès d'un service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Un stage d'une semaine auprès d'un huissier de justice

Ces trois périodes étant orientées vers la connaissance de l'organisation, du fonctionnement et de l'activité de ces trois partenaires directs de l'institution judiciaire.

Le stage international, dans une juridiction étrangère, dans une juridiction européenne ou internationale, un organisme de coopération judiciaire internationale, une institution internationale, une ambassade ou auprès d'un magistrat de liaison, sera orienté, dans la limite des places disponibles et de leur financement vers :

- La découverte d'un système judiciaire étranger
- L'appréhension de la dimension internationale de l'action judiciaire

La période de préparation théorique aux premières fonctions (à l'ENM Bordeaux) sera orientée vers :

- La connaissance approfondie des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction choisie
- La connaissance des éléments d'environnement propres à l'exercice de la fonction choisie
- L'acquisition de la capacité à la gestion d'un cabinet
- L'approfondissement des réflexions sur l'éthique et la déontologie du magistrat

La période du stage de préparation aux premières fonctions (dans un tribunal judiciaire) sera orientée vers :

- La mise en œuvre pratique de l'ensemble des techniques professionnelles et du champ de compétence de la fonction

Le stage cour d'appel sera orienté vers :

- La découverte des chambres de la cour d'appel et du parquet général
- La déclinaison au deuxième degré de juridiction de la fonction choisie
- La connaissance du rôle des chefs de cours
- La connaissance du rôle du service administratif régional

Le stage au sein de la juridiction d'affectation sera orienté vers :

- La découverte de la juridiction d'affectation (en premier poste)
- La préparation de la transmission des dossiers
- L'assistance à l'assemblée générale
- La présentation aux principaux partenaires de la fonction.



IX-LE CONTENU DES SÉQUENCES DE FORMATION

Volumes horaires des enseignements répartis par pôles de formation pendant la période de scolarité initiale pour la promotion 2021

Ces volumes horaires sont communiqués à titre indicatif et sous réserve du programme définitif de la période de scolarité. Ils ne concernent que les enseignements obligatoires. Ces volumes horaires ne sont pas applicables aux auditeurs(trices) de justice recruté(e)s sur le fondement de l'article 18-1 2° b de l'OS)

274 demi- journées de formation pendant la période de scolarité (hors semaines d'accueil) (soit 137 jours)	
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice civile »	50,5 demi-journées dont 42 en directions d'étude.
Pôle « processus de décision et de formalisation de la justice pénale »	66,5 demi-journées dont 60,5 en directions d'étude.
Pôle « Humanités Judiciaires »	9 demi-journées
Pôle « Communication Judiciaire »	32 demi-journées dont 26 demi-journées de simulations
Pôle « Environnement Judiciaire »	21 demi-journées
Pôle « Administration de la Justice »	14 demi-journées
Pôle « Dimension internationale de la Justice »	27 demi-journées (dont 20 demi-journées pour les semaines d'échange)
Pôle « Economique, social et environnemental »	7 demi-journées
Anglais	2h00 par semaine sur 23 semaines (soit 15 demi-journées)
Temps de travail personnel (consacré à la préparation des directions d'étude, à la réalisation des exercices pédagogiques à restituer aux formateurs, à la prise de connaissance des outils d'e-formation, aux activités collectives...)	32 demi-journées
Total : 274 demi-journées	

Pour information : volumes horaires affectés aux pôles de formation pendant les deux semaines d'accueil

- Pôle civil : 1 demi-journée
- Pôle pénal : 2 demi-journées
- Pôle Humanités judiciaires : 8 demi-journées
- Pôle administration de la justice : 2 demi-journées
- Les autres demi-journées sont consacrées à l'accueil des auditeurs(trices) de justice et à des séquences pédagogiques en partenariat avec des avocats pour la préparation au stage en cabinet d'avocat...

PÔLE DE FORMATION « PROCESSUS DE DÉCISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE CIVILE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Études » (commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
Le processus commun de la décision du juge civil et sa formalisation (fonctions juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants) <ul style="list-style-type: none"> • Les principes directeurs du procès civil • Les procédures écrite et orale en première instance • L'analyse du dossier et la prise de décision • La preuve et l'expertise • La méthodologie de la formalisation • L'exécution de la décision • Les modes amiables de résolution des différends <p>Contentieux spécialisés : Réparation du préjudice corporel, Affaires familiales, Contentieux de la protection (baux d'habitation, crédit à la consommation, protection des majeurs vulnérables, surendettement), Assistance éducative ; Contentieux de la sécurité sociale et de l'aide sociale</p>	
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> • Stage avocat • Stage Huissier de justice • Stage juridictionnel : <ul style="list-style-type: none"> - Juge au tribunal judiciaire - Juge des contentieux de la protection - Juge des enfants 	
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées (juge au tribunal judiciaire, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge placé) Approfondissement et actualisation des connaissances Dialogue inter-fonctionnel	
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)	
Stage de préparation aux premières fonctions : <ul style="list-style-type: none"> • Juge au tribunal judiciaire, • Juge des contentieux de la protection, • Juge des enfants, • Juge placé, 	
Stage cour d'appel	

PÔLE DE FORMATION	
« PROCESSUS DE DECISION ET DE FORMALISATION DE LA JUSTICE PÉNALE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »	
(commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision 	
<i>Contenu de la formation</i>	
<p>Le processus de décision pénale (fonctions parquet, juge d’instruction, juge des enfants dans ses attributions pénales, siège pénal, juge de l’application des peines) :</p> <p><u>La phase pré-sentencielle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cadres, compétences et pouvoirs d’enquête • La direction et l’orientation de l’enquête • La validité des procédures • Les atteintes aux libertés • La saisine du juge des enfants et la spécificité de l’instruction par le juge des enfants <p><u>La phase sentencielle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La préparation et la tenue de l’audience • Le délibéré • Les peines correctionnelles • La méthodologie du jugement pénal • Les spécificités de l’audience de jugement des mineurs • Les mesures éducatives, sanctions éducatives et peines correctionnelles prononcées par les juridictions pour mineurs <p><u>-La phase post-sentencielle</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mise à exécution des peines • Les acteurs, compétences et procédures • Le régime et le suivi des peines restrictives de liberté • La prise en charge des peines privatives de liberté • Les aménagements de peine (y compris à l’audience) • Les mesures de sûreté • Les attributions du juge des enfants en phase post-sentencielle 	
Formation initiale pratique de niveau 1	
(commune à tous les auditeurs (trices))	
<ul style="list-style-type: none"> • Stage avocat • Stage service d’enquête • Stage pénitentiaire • Stage juridictionnel : <ul style="list-style-type: none"> - Parquet - Juge d’instruction - Juge des libertés et de la détention - Siège pénal - Juge de l’application des peines - juge des enfants 	

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à analyser et synthétiser une situation ou un dossier • Capacité à identifier, respecter et garantir un cadre procédural • Capacité à préparer et conduire une audience ou un entretien judiciaire dans le respect du contradictoire • Capacité à prendre une décision, fondée en droit et en fait, empreinte de bon sens, et exécutable • Capacité à motiver, formaliser une décision
<i>Contenu de la formation</i>
Approfondissement des contentieux procéduraux et pratiques spécifiques aux futures fonctions exercées (substitut et substitut placé, juge d'instruction, juge, juge des contentieux de la protection, juge des enfants, juge de l'application des peines, juge placé).
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec une fonction choisie)
<p>Stage de préparation aux premières fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Substitut • Substitut placé • Juge d'instruction • Juge • Juge des contentieux de la protection • Juge des enfants • Juge de l'application des peines • Juge placé <p>Stage cour d'appel</p>



PÔLE DE FORMATION « HUMANITÉS JUDICIAIRES »

Formation initiale théorique de niveau 1 « Études »

(commune à tous les auditeurs (trices))

Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

Contenu de la formation

Destiné à ouvrir l'esprit des auditeurs(trices) de justice sur le monde judiciaire d'une part, et son environnement, d'autre part, le pôle Humanités Judiciaires organise ses enseignements autour de quatre grands thèmes :

La culture judiciaire au sens historique et institutionnel :

- Histoire de la Justice et de la magistrature
- Approche sociologique de la magistrature et de l'acte de juger
- Le rituel judiciaire
- Le serment
- Préparation au stage avocat
- Le rôle et le fonctionnement du CSM

L'éthique et la déontologie des magistrats :

- Introduction à la déontologie des professions de magistrat et d'avocat
- Le statut des magistrats
- Réflexions sur les obligations déontologiques des magistrats
- Les conflits d'intérêt

L'acte de juger :

- La représentation de la justice
- Les attentes des justiciables et partenaires
- Réflexions sur l'office du magistrat aujourd'hui

Formation initiale pratique de niveau 1

(commune à tous les auditeurs (trices))

- Stage avocat
- Stage juridictionnel
- Stage extérieur

Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »

(en lien avec une fonction choisie)

Capacités fondamentales travaillées

- Capacité à identifier, s'approprier et mettre en œuvre les règles déontologiques
- Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national

Contenu de la formation

- Intervention du Conseil Supérieur de la Magistrature en vue de la prise de fonction des auditeurs(trices) : les nominations, les incompatibilités, la carrière, l'évaluation, l'entretien déontologique, le SAVD, le collège de déontologie.
- Ateliers de retour d'expérience sur le stage et de préparation à l'intégration dans la communauté de travail

PÔLE DE FORMATION « COMMUNICATION JUDICIAIRE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'adaptation • Capacité à adopter une position d'autorité ou d'humilité adaptée aux circonstances • Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange • Capacité à susciter un accord et à concilier • Capacité à expliquer une décision • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>Le pôle communication judiciaire a pour objectifs de permettre aux auditeurs(trices) d'acquérir des savoirs et des méthodes utiles à la conduite des audiences, publiques ou de cabinet, et ce, dans le cadre de toutes les fonctions. Il vise également à l'acquisition des principes d'une communication publique dans le respect des principes directeurs et des règles déontologiques.</p> <p>La communication avec le justiciable</p> <p>-Les techniques d'entretien</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les techniques d'audition de l'enfant • Les techniques d'entretien de l'adulte en procédure pénale • Les techniques d'entretien avec des personnes vulnérables <p>-Les situations d'audience publiques ou de cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transcription des actes du juge d'instruction • La tenue de l'audience correctionnelle • Les simulations d'audiences civiles et pénales • La gestion des émotions <p>La communication avec les médias</p> <p>-la communication institutionnelle -le magistrat et la médiatisation d'un dossier</p>
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))
Stage juridictionnel
Formation initiale théorique et pratique de niveau 2
L'intervision La communication avec les médias (Préparation aux premières fonctions PARQUET)

PÔLE DE FORMATION « ADMINISTRATION DE LA JUSTICE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Études » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à organiser, gérer et innover • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'organisation de l'administration de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La place de la justice dans l'Etat • L'organisation et missions du Ministère de la Justice • L'organisation et le fonctionnement des services déconcentrés <p>Les moyens de la justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les moyens humains : les catégories, le management, le dialogue social et la formation • Les moyens techniques : l'informatique et les nouvelles technologies (logiciels « métiers ») • Les moyens immobiliers <p>L'économie de la Justice :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre et gestion budgétaire • Les frais de justice en matière pénale • L'aide juridictionnelle et les dépens <p>L'administration au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les relations avec le greffe et les partenaires du magistrat • Les pièces à conviction • L'accès au droit, l'aide aux victimes. <p>La transformation numérique de la justice</p>
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs (trices))
<p>Stage juridictionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • semaines « greffe »
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions » (en lien avec une fonction choisie)
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacités à organiser, gérer et innover • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national • Capacité à travailler en équipe
<i>Contenu de la formation</i>
<p>L'administration au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation et la gestion du cabinet • Les bonnes pratiques professionnelles <p>Les moyens techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement informatique du magistrat • Les applications « métiers » <p>L'économie de la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise des frais de justice <p>La gestion du temps et des flux</p>

PÔLE DE FORMATION	
« DIMENSION INTERNATIONALE DE LA JUSTICE »	
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes »	
(commune à tous les auditeurs (trices))	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international • Capacité d'adaptation • Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange 	
<i>Contenu de la formation</i>	
Techniques et pratiques de l'entraide judiciaire internationale en matière civile et pénale	
<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance des institutions • La maîtrise des outils et des pratiques 	
L'espace judiciaire européen	
<ul style="list-style-type: none"> • La Cour et la Convention européennes des droits de l'homme, la protection européenne des droits et libertés fondamentaux • La Cour de justice de l'Union européenne et le droit de l'Union européenne, le renvoi préjudiciel 	
Le droit et les pratiques judiciaires comparés	
Les juridictions internationales	
Les langues étrangères	
<ul style="list-style-type: none"> • Langue obligatoire : anglais • Langues facultatives : allemand, espagnol, italien 	
Formation initiale théorique de niveau 2 « Préparation aux premières fonctions »	
(en lien avec la fonction choisie)	
<ul style="list-style-type: none"> • L'entraide civile internationale • L'entraide pénale internationale • Procédures spécifiques aux futures fonctions exercées, approfondissement et actualisation des connaissances 	
Formation initiale pratique de niveau 2	
Stage extérieur à l'étranger	
SECTION LANGUES	
La section langues du pôle Dimension internationale de la justice s'articule autour de l'apprentissage obligatoire de l'anglais et facultatif de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien.	
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à la relation, à l'écoute et à l'échange • Capacité d'adaptation • Capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel international 	
<i>Objectifs de la formation</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture au monde et sensibilisation aux systèmes judiciaires étrangers • Enrichissement culturel et professionnel afin de favoriser la coopération judiciaire européenne et internationale • Acquisition ou perfectionnement des connaissances linguistiques nécessaires pour être plus performant à long terme dans un environnement professionnel européen et/ou international et ainsi nourrir le vivier de magistrats impliqués dans l'espace judiciaire européen 	
Uniquement pour l'anglais : valorisation et validation de niveau d'anglais par le biais du test TOEIC	
<i>Volume de formation</i>	
Anglais : 46 heures de cours en présentiel à raison de 2 heures par semaine	
Autres langues : 30 heures de cours en présentiel à raison de 1 h 30 par semaine	

PÔLE DE FORMATION « ENVIRONNEMENT JUDICIAIRE »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs(trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre une décision inscrite dans son contexte
<i>Contenu de la formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • L'expertise judiciaire (expertises et office du juge) • La délinquance et le délinquant : panorama criminologique et psychologique de l'auteur en complémentarité des séquences du pôle justice pénale • La dangerosité et la sanction, en écho avec les séquences du pôle justice pénale et pour préparer le stage pénitentiaire • La victime et son préjudice • La famille et ses mutations, notamment en lien avec les enseignements du pôle justice civile • Les vulnérabilités
Formation initiale pratique de niveau 1 (commune à tous les auditeurs(trices))
Stage extérieur

PÔLE DE FORMATION « ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL »
Formation initiale théorique de niveau 1 « Etudes » (commune à tous les auditeurs (trices))
<i>Capacités fondamentales travaillées</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à prendre une décision fondée en droit et en fait, inscrite dans son contexte, empreinte de bon sens et exécutable. • Capacité à prendre en compte l'environnement international et national. • Capacité à analyser, à synthétiser une situation et un dossier. • Capacité à organiser, gérer et innover. • Capacité d'adaptation.
<i>Contenu de la formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux questions environnementales en lien avec les questions sociales et économiques et approche des contentieux liés à l'environnement • Sensibilisation à la situation financière des personnes physiques (source de revenus, aides sociales, précarité économique) • Sensibilisation à la thématique du mal logement • Découverte de l'entreprise, des juridictions sociales et des partenaires de la justice en matière économique et sociale et sensibilisation au dialogue social • Initiation à la comptabilité des entreprises : • Sensibilisation à la détection et au traitement de la fraude • L'utilisation des barèmes et l'office du juge • Sensibilisation à la thématique de la santé et de la qualité de vie au travail
Formation initiale pratique de niveau 2 (en lien avec la fonction choisie)
Approfondissement des contentieux et procédures spécifiques aux futures fonctions exercées au pénal (délinquance économique, financière et technique) et civil (surendettement, crédit à la consommation, prestation compensatoire et contributions alimentaires, tutelles et gestion du patrimoine...) et en matière sociale (juridictions sociales)

X- LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Plusieurs méthodes et formats pédagogiques seront utilisés pendant les périodes de formations communes à Bordeaux :

- **Les directions d'études** : les auditeurs(trices) de justice sont répartis en petits groupes de travail d'une vingtaine d'auditeurs(trices) dont la composition est fixe durant toute la période d'études. Préparée par la lecture préalable d'un dossier documentaire ou d'un fascicule pédagogique, la direction d'études s'articule autour de l'étude de cas concrets ou de dossiers réels. Cette approche pratique, ainsi que la taille restreinte du groupe, favorisent une interaction importante entre le formateur et les auditeurs(trices).

Les directions d'études sont animées par un ou plusieurs membres du corps enseignant de l'École.

- **Les simulations** : des exercices de simulations permettent aux auditeurs(trices) de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique par un magistrat expérimenté sur la base d'un support vidéo et en présence d'un psychologue ou d'un avocat. Pour en accentuer la vraisemblance, des élèves greffiers, des élèves avocats, des avocats en exercice y sont régulièrement associés.
- **Les outils d'e-ressource** : ils permettent d'introduire de l'interactivité entre les formateurs et les auditeurs(trices) pour leur permettre de préparer des directions d'études ou de contrôler l'assimilation des enseignements mais aussi de compléter les enseignements en présentiel.
- **Le travail en atelier** : réunion de plusieurs groupes de directions d'études, l'atelier permet une transmission des savoirs dans un cadre permettant un dialogue interactif entre des praticiens de terrain et les auditeurs(trices).
- **Les conférences** : destinées à actualiser les connaissances juridiques, à transmettre ou approfondir des connaissances sur une thématique transversale, une expérience professionnelle particulière, les conférences s'adressent à l'ensemble de la promotion. Elles sont le plus souvent préparées en amont par un petit groupe d'auditeurs(trices) qui intervient de manière plus active pendant la conférence. Chaque conférence est suivie de temps d'échanges et de débats avec les intervenants.
- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur(trices), ils permettent à celui-ci de mettre en œuvre les acquisitions sous le contrôle d'un chargé de formation. Pour permettre aux auditeurs(trices) d'apprendre à maîtriser leur temps, certains devoirs sont réalisés en temps contraint.

Durant les périodes de stages, notamment en juridiction, la formation de l'auditeur se construit sur la base d'un compagnonnage entre un professionnel expérimenté et l'auditeur. Plusieurs formats pédagogiques sont alors mis en œuvre :

- **Les travaux écrits** : adaptés dans leur difficulté à la progression de l'auditeur, ils permettent à celui-ci de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises à l'École durant la période d'études sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.
- **Les audiences** : elles permettent de la même façon à l'auditeur de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises à l'École afin de lui permettre progressivement d'en assurer la tenue sous le contrôle d'un magistrat expérimenté.

XI-L'AFFECTION EN STAGE

A. LE CHOIX DES LIEUX

1 - Principes généraux (extraits du règlement intérieur)

Article 80 : En vue de l'affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage, la liste des postes offerts, notamment dans les différentes juridictions et lieux d'exercice du stage auprès d'un barreau ou comme collaborateur d'un avocat inscrit au barreau leur est communiquée.

Afin d'assurer le bon déroulement des stages, des incompatibilités absolues ou relatives peuvent être instituées par le directeur. Elles sont mentionnées dans le programme pédagogique.

Les incompatibilités relatives peuvent être levées par le directeur ou son représentant, après avis de deux auditeurs(trices) de justice désigné(e)s par leurs pairs, en regard des situations particulières motivées des auditeurs(trices) concerné(e)s.

Les auditeurs(trices) font connaître leurs desideratas d'affectation dans le délai fixé par le directeur de l'Ecole.

Sauf si le stage concerné est programmé en début de scolarité, une répartition amiable des lieux de stage entre les auditeurs(trices) est privilégiée.

L'affectation des auditeurs(trices) de justice dans les centres et lieux de stage est prononcée par décision du directeur de l'Ecole en tenant compte, dans la mesure du possible, des situations familiales.

Le directeur de l'Ecole peut au cours du stage modifier l'affectation d'un auditeur, soit à sa demande, soit d'office dans un intérêt pédagogique après audition de l'intéressé, ou en cas de manquement aux conditions d'affectation.

2 - Le stage juridictionnel

La liste des lieux de stages juridictionnels est dressée à partir des propositions faites par les correspondants de l'Ecole dans les juridictions (coordonnateurs régionaux de formation et directeurs des centres de stage).

3 - Le stage avocat

La liste de stage avocat a été établie sur la base des propositions conjointes des directeurs de centre de stage et des bâtonniers locaux. Il ne doit y avoir qu'un(e) seul(e) auditeur(trice) de justice par cabinet, sauf exception justifiée par la taille du cabinet (plus de vingt avocats associés ou salariés par exemple).

B. LES EMPÊCHEMENTS À AFFECTATION

Le régime des incompatibilités a notamment pour objectifs :

- de permettre aux auditeurs(trices) de justice d'effectuer leur stage dans les meilleures conditions pédagogiques possibles, sans que les fonctions exercées précédemment n'interfèrent dans les relations avec les maîtres de stage et leurs interlocuteurs ;
- d'assurer une évaluation impartiale.

En application des dispositions de l'article 85 du règlement intérieur de l'École, le directeur ou son délégué se prononce sur les requêtes présentées par les auditeurs(trices) de justice et tendant à lever les incompatibilités relatives figurant ci-après.

Le silence gardé sur les empêchements absolus ou relatifs entraîne a minima à titre de sanction, l'annulation de la décision d'affectation.

En tout état de cause, il est rappelé qu'existent des règles déontologiques qui supposent de s'abstenir, au sens des articles 339 du Code de procédure civile et L 111-5 à L111-11 du Code de l'organisation judiciaire, lorsque l'auditeur(trice) de justice a un intérêt personnel ou des liens notoires dans le cadre d'une affaire en cours dans sa juridiction d'affectation.

Ainsi, la liste des empêchements qui suit revêt un caractère non exhaustif. Les auditeurs(trices) de justice sont en conséquence invités à saisir le directeur de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

Les empêchements à affectation sont de deux ordres :

- **Absolus** : aucune dérogation n'est possible ;
- Relatifs : la levée de l'incompatibilité peut être décidée par le directeur de l'ENM sur demande motivée de l'auditeur concerné.

En cas de doute, les auditeurs(trices) de justice sont invité(e)s à saisir la sous-direction des stages de toute situation non expressément prévue mais qui leur paraîtrait de nature à susciter des difficultés.

1 - Le stage juridictionnel

Les empêchements absolus :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat à la cour d'appel ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour.
- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé, dans les cinq années précédant le début du stage, des fonctions juridictionnelles (magistrat à titre temporaire, assesseur au tribunal pour enfants, juge consulaire, conseiller prud'homal...) ou des fonctions de délégué du procureur de la République ne peut être affecté(e) dans la juridiction concernée.
- 4- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'assistant de justice, d'assistant spécialisé ou de juriste assistant, dans un tribunal judiciaire dans les cinq années précédant le début du stage ne peut y être affecté(e).
- 5- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'avocat au barreau du tribunal judiciaire dans les cinq années précédant le début du stage, ne peut y être affecté(e).
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant bénéficié d'attestation pour son recrutement dans la magistrature ne peut être affecté(e) dans la juridiction où exerce le magistrat attestant.

Les empêchements relatifs :

Hors les cas d'empêchements absolus, une autorisation du directeur de l'ENM est nécessaire, dans les situations d'empêchements relatifs suivantes :

- 1- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat à la cour d'appel dans les 5 années précédant le début du stage, ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de cette cour.

- 2- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, a été magistrat dans un tribunal judiciaire dans les 5 années précédant le stage, ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 3- L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, ou un membre de la famille proche est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires relevant du ressort de la même cour d'appel.
- 4- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche, autre que le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité, est magistrat dans un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort de ce tribunal.
- 5- L'auditeur(trice) de justice dont un membre de la famille proche est : fonctionnaire des services judiciaires, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, auxiliaire de justice, expert judiciaire, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 6- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage, en qualité de : fonctionnaire des services judiciaires, agent de la fonction publique en relation habituelle avec l'autorité judiciaire, auxiliaire de justice, expert judiciaire, délégué du procureur, titulaire de fonctions juridictionnelles au sein du ressort (magistrat à titre temporaire, juge consulaire, assesseur au TPE, conseiller prud'homal...) ne peut être affecté(e) dans un quelconque des tribunaux judiciaires du ressort de la cour d'appel concernée.
- 7- L'auditeur(trice) de justice ayant exercé dans les 5 ans précédents le début du stage en qualité d'avocat inscrit au barreau de Paris, de Nanterre, de Bobigny ou de Créteil, ne peut être affecté(e) dans l'un quelconque de ces tribunaux judiciaires sauf à avoir attesté n'y avoir jamais exercé effectivement une activité (plaidé ou même agi dans un dossier).
- 8- L'auditeur(trice) de justice ayant travaillé dans les 5 ans précédents le début du stage dans une maison de « Justice et du Droit », dans un centre départemental d'accès au droit ou toute structure associative partenaire de l'autorité judiciaire, ne peut être affecté(e) dans le ressort de la juridiction concernée.
- 9- L'auditeur(trice) de justice ayant effectué un stage, même à temps partiel, pendant plus de 2 mois à l'occasion des trois dernières années avant le début du stage auprès d'un tribunal judiciaire, ne peut être affecté(e) au sein de cette juridiction.

2 - Le stage avocat

Les empêchements absolus

L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est avocat ou travaille dans un cabinet d'avocat ne pourra y effectuer son stage.

Les empêchements relatifs

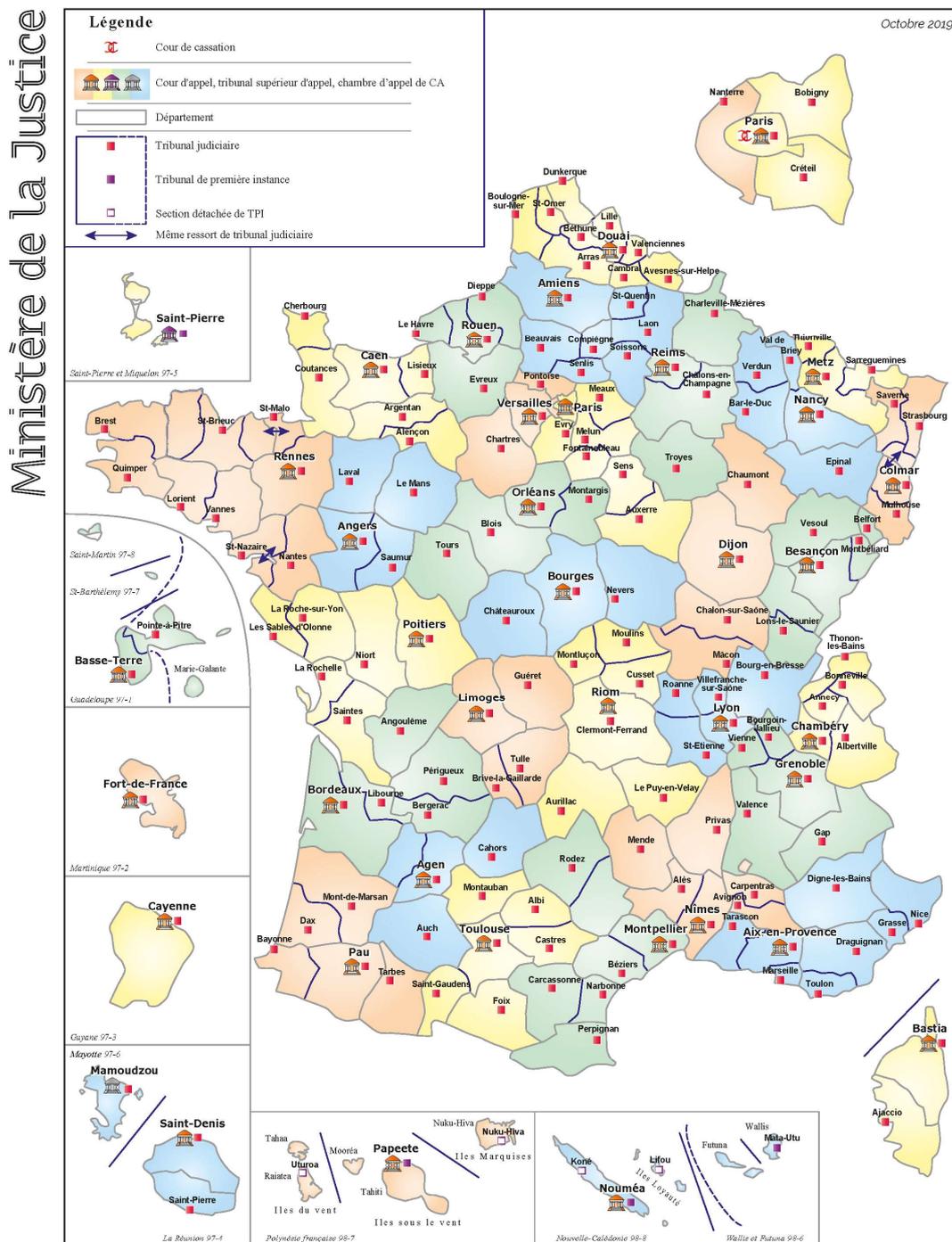
L'auditeur(trice) de justice dont le père, la mère, le frère, la sœur, le conjoint, le concubin ou le partenaire uni par un pacte civil de solidarité est magistrat dans un tribunal ne peut effectuer son stage avocat dans le ressort de ce tribunal judiciaire que s'il/elle a été autorisé(e) par le directeur de l'École.

L'auditeur(trice) de justice ayant exercé en qualité d'auxiliaire de justice (avocat, notaire, huissier), greffier, fonctionnaire de police ou gendarme, auprès d'un tribunal judiciaire ne peut être affecté(e) dans le ressort du tribunal judiciaire concerné que s'il/elle a été autorisé(e) par le directeur de l'École.

XII- LE CHOIX DES POSTES A LA SORTIE DE L'ECOLE

Les auditeurs(trices) de justice classé(e)s par le jury choisissent leur poste d'affectation à la sortie de l'École dans une liste élaborée par le ministère de la justice. La répartition s'opère suivant l'ordre du classement.

Ils ont au préalable signé un engagement de servir l'État pendant une durée de dix années.



Direction des services judiciaires

Tribunaux judiciaires et tribunaux de première instance

C-04



XIII- LE SERMENT DU MAGISTRAT

Au terme de leur formation, les auditeurs(trices) de justice prêtent le serment du magistrat devant les magistrats de la cour d'appel d'affectation à l'occasion d'une audience solennelle.

Le serment de magistrat

"Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de garder le secret des délibérations et de me conduire en tout comme un digne et loyal magistrat"

